



NOTE D'INFORMATION

n° 24.46 – Novembre 2024

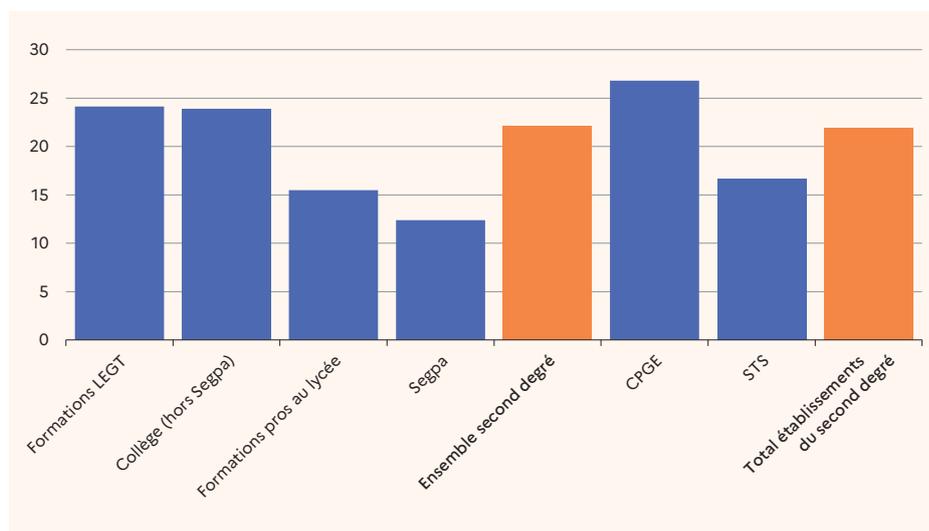
Combien d'élèves devant un enseignant pendant une heure de cours dans un établissement du second degré en 2023 ?

- À la rentrée scolaire 2023-2024, en tenant compte des cours assurés en groupe, un enseignant est face à 21,9 élèves par heure de cours en moyenne dans les établissements du second degré, y compris les formations post-bac comme les classes préparatoires aux grandes écoles ou les sections de technicien supérieur. Dans les seules formations du second degré (hors post-bac) cet indicateur est de 22,1 élèves, une valeur stable depuis plusieurs années. Il s'élève à 23,9 élèves pour les formations en collège (hors Segpa), 24,1 élèves pour les formations générales et technologiques en lycée. Il est moins élevé pour les formations professionnelles en lycée avec 15,5 élèves et en Segpa avec 12,4 élèves. Au collège, les conditions d'encadrement sont plus favorables pour les établissements d'éducation prioritaire. Elles sont aussi plus favorables en milieu rural qu'en milieu urbain.

Ministère de l'Éducation nationale
Directrice de la publication : Magda Tomasini
Auteure : Éva Baradjji, DEPP-A5
Édition : Johanna Sztanke
Maquettiste : Frédéric Voiret
e-ISSN 2431-7632

► Le nombre moyen d'élèves par classe est de 25,8 pour les formations en collège hors Segpa, 30,3 pour les formations générales et technologiques en lycée et 18,1 pour les formations professionnelles en lycée. Cependant, le nombre moyen d'élèves par classe ne renseigne que partiellement sur les conditions réelles d'accueil dans le second degré car plusieurs enseignements sont assurés en groupe, donc en structure plus petite la plupart du temps. L'indicateur appelé nombre d'élèves par structure et noté E/S correspond au nombre d'élèves dont un professeur a la charge en moyenne pendant une heure de cours et permet de mieux rendre compte de cette réalité. En effet, cet indicateur prend en compte les différences de taille de toutes les structures : classes entières mais aussi groupes ou sous-groupes d'élèves (voir définitions en ligne).

1 Les effectifs d'élèves par structure (E/S) selon la formation dans les secteurs public et privé sous contrat à la rentrée 2023



Lecture : à la rentrée 2023, un enseignant est chargé de 22,1 élèves en moyenne pour une heure de cours dans le second degré.
Champ : France, public + privé sous contrat.
Source : DEPP, base Relais, système d'information Scolarité.

Réf. : Note d'Information, n° 24.46. DEPP

En 2023, un enseignant est face à 22,1 élèves en moyenne dans les formations du second degré

À la rentrée scolaire 2023, un enseignant exerçant dans un établissement du second degré public ou privé sous contrat (y compris dans des formations post-bac) est face à 21,9 élèves en moyenne pour une heure de cours **► figure 1**. Dans les formations du second degré (collège et lycée pré-bac), ce nombre d'élèves par

structure est de 22,1. Si le nombre d'élèves par classe est plus important pour les formations générales et technologiques en lycée (30,3) que pour les formations en collège (25,8), ce nombre est proche dans les deux formations : 24,1 élèves pour les formations générales et technologiques en lycée et 23,9 élèves au collège, hors sections d'enseignement général et professionnel adapté (Segpa). L'indicateur E/S est plus

faible dans les formations professionnelles en lycée (15,5 élèves en moyenne) et dans les Segpa (12,4 élèves). Parmi les formations post-bac, cet indicateur est de 26,8 élèves en moyenne dans les classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE) et de 16,7 élèves dans les sections de technicien supérieur (STS), dans lesquelles les effectifs des classes sont moindres et davantage de travaux pratiques sont assurés.

Au cours des dix dernières années, l'indicateur E/S est resté relativement stable pour l'ensemble des établissements du second degré **figure 2**. Les formations professionnelles en lycée se distinguent avec une baisse lente et quasi continue du nombre d'élèves par structure depuis 2011 passant de 16,6 à 15,5 élèves en 2023.

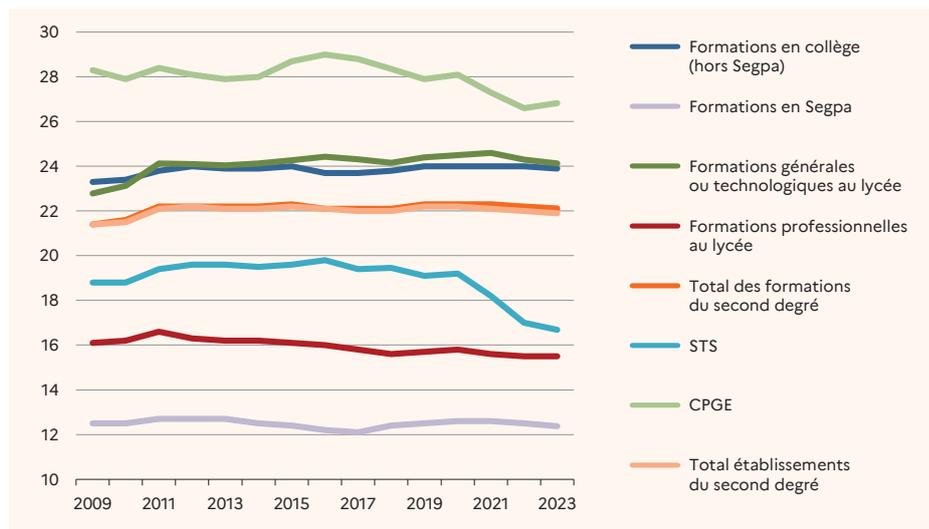
Dans les formations post-bac en lycée le nombre d'élèves par structure, après avoir atteint un pic en 2016, a connu une baisse, plus marquée encore à partir de 2021, en raison de la diminution du nombre d'élèves inscrits dans ces formations. L'indicateur E/S passe ainsi de 19,8 à 16,7 dans les STS – lié notamment à la progression de la formation en apprentissage – et de 29,0 à 26,8 dans les CPGE entre 2016 et 2023. Les CPGE constituent cependant la seule formation qui voit augmenter le nombre d'élèves par structure en 2023 par rapport à l'année précédente (de 26,6 à 26,8 élèves).

L'indicateur E/S est plus faible dans le secteur public (21,5 élèves dans l'ensemble des établissements du second degré en 2023) que dans le secteur privé sous contrat (23,5 élèves) (voir **figure 6 en ligne**). La différence est davantage marquée dans les formations du second degré (21,7 dans le public et 23,8 dans le privé, soit un écart de deux élèves) que dans les formations post-bac (un écart de moins d'un élève). L'écart est de trois élèves entre les deux secteurs pour les formations en collège hors Segpa (23,4 élèves dans le public contre 26,1 élèves dans le privé), d'un élève pour les formations professionnelles en lycée (15,3 contre 16,6), tandis qu'il est quasi nul pour les formations générales et technologiques en lycée (24,1 contre 24,3). En dix ans, l'écart entre le nombre d'élèves par structure entre le privé et le public s'est accru dans l'ensemble des établissements du second degré (de + 1,4 élève en 2013 à + 2,0 élèves en 2023). L'écart se creuse en particulier pour les formations en collège et les formations générales et technologiques en lycée. En effet, le nombre d'élèves par structure pour ces formations est resté stable dans le secteur public, mais a augmenté dans le secteur privé sous contrat de 25,2 en 2011 à 26,1 en 2023 pour les formations en collège et de 23,8 à 24,3 pour les formations générales et technologiques en lycée.

Un nombre moyen d'élèves par structure allant du simple au double selon la discipline dans les formations générales et technologiques en lycée

L'indicateur E/S varie également selon la discipline enseignée. En particulier dans les formations générales et technologiques

2 Évolution depuis 2009 des effectifs d'élèves par structure (E/S) selon la formation dans les secteurs public et privé sous contrat



Lecture : toutes formations confondues, le E/S est stable depuis 2011.
Champ : France, public + privé sous contrat.
Source : DEPP, base Relais, système d'information Scolarité.

Réf. : Note d'Information, n° 24.46. DEPP

en lycée, où certaines disciplines peuvent être proposées comme spécialités ou options, il varie de 15,3 élèves en éducation musicale à 30,9 élèves en éducation physique et sportive (EPS) (voir **figure 7 en ligne**). La dispersion des effectifs des élèves par structure est plus faible dans tous les autres niveaux de formation (y compris post-bac). Le nombre d'élèves par structure varie de 23,1 en sciences de la vie et de la Terre à 25,9 en éducation musicale pour les formations en collège. Pour les formations professionnelles en lycée, l'indicateur E/S est de 13,7 dans les disciplines du domaine de la production – disciplines d'ingénierie, et de 15,9 dans le domaine des services – principalement « économie et gestion ». Il varie de 15,1 à 16,6 élèves dans les disciplines générales, à l'exception de l'EPS, qui compte 21,0 élèves par structure.

Moins d'élèves par heure de cours dans les petits établissements

Les conditions d'encadrement sont plus favorables dans les collèges (y compris les formations en Segpa) les plus petits. Ainsi, dans le secteur public, un enseignant est face à 20,9 élèves en moyenne pour une heure de cours dans un établissement de moins de 300 élèves, contre 22,4 élèves dans un établissement de 300 à 500 élèves et 24,1 élèves dans les établissements comptabilisant 1 000 élèves ou plus (voir **figure 8 en ligne**). Le constat est identique pour les collèges privés dans lesquels un enseignant est face à 22,5 élèves dans les établissements de moins de 300 élèves,

26,2 élèves dans ceux dont l'effectif est compris entre 300 et 500 élèves et 27,8 élèves dans les collèges de 1 000 élèves ou plus. En effet, davantage d'élèves peuvent être intéressés par certaines options dans les établissements les plus grands, ce qui conduit à une augmentation de la taille des structures. La tendance est la même pour les formations générales et technologiques au lycée avec un E/S de 20,2 dans les établissements de moins de 400 élèves, de 23,3 élèves dans un établissement de 400 à 800 élèves et de 25,2 élèves pour ceux de 1 300 élèves ou plus (voir **figure 9 en ligne**). Dans le privé sous contrat, cet indicateur varie de 22,3 élèves à 25,3 élèves.

Dans les collèges en réseaux d'éducation prioritaire, plus d'heures enseignées en groupe

En 2023, l'indicateur E/S est plus faible dans les établissements publics classés en réseaux d'éducation prioritaire renforcés (REP+) avec 20,2 élèves pour les formations en collège (y compris Segpa) et en réseaux d'éducation prioritaire (REP) avec 21,0 élèves. Dans les établissements publics hors éducation prioritaire, l'indicateur E/S est de 23,4 élèves, et de 25,9 pour les établissements privés sous contrat **figure 3**. De même, alors que 4,7 % des heures dispensées en collège public hors éducation prioritaire s'effectuent dans des structures inférieures ou égales à 10 élèves, cette part atteint 6,9 % pour les collèges classés en REP et 8,0 % pour ceux classés en REP+.

Dans les collèges situés en REP+, 22,7 % des heures sont enseignées devant des groupes d'élèves, soit une proportion légèrement plus élevée que dans les collèges publics hors éducation prioritaire (22,3 %). Cette proportion est nettement plus faible dans les collèges privés dans lesquels 14,9 % des heures sont enseignées devant des groupes d'élèves.

De meilleures conditions d'encadrement dans les collèges situés en milieu rural

Dans les formations en collège (y compris en Segpa), l'indicateur E/S varie selon le profil de la commune (voir méthodologie en ligne). En France hors DROM, dans le secteur privé sous contrat, le nombre d'élèves par structure augmente avec la taille de la commune. Il est plus élevé dans les communes urbaines très denses (26,6 élèves en moyenne) et plus bas dans le rural éloigné ou le rural périphérique (23,0 élèves) **↳ figure 4**. Dans le secteur public, les communes rurales (éloignées ou périphériques) mais également les communes urbaines très denses ont un indicateur E/S plus faible que dans les autres types de communes (respectivement 22,3 et 22,7 élèves). Le plus faible nombre d'élèves par structure dans les communes urbaines très denses s'explique par la plus forte présence d'établissements situés en éducation prioritaire dans ce type de communes. Pour les collèges publics hors éducation prioritaire, une heure de cours dans les établissements des communes urbaines très denses est assurée devant 23,9 élèves soit un peu plus que dans les communes urbaines denses ou les petites villes (23,5 élèves) et les communes rurales éloignées ou périphériques (22,4 élèves). Dans les DROM, l'indicateur E/S est globalement plus faible qu'en France hexagonale (22,1 contre 23,5 élèves). En revanche, il est plus élevé dans les établissements du secteur privé sous contrat (26,7 contre 25,9 élèves) et ceux situés en éducation prioritaire (21,5 contre 20,6 élèves). Ce dernier constat s'explique notamment par le classement de la totalité des collèges de l'académie de Mayotte en éducation prioritaire, académie pour laquelle l'indicateur E/S (24,1 élèves) est supérieur à celui des autres DROM (voir bibliographie en ligne).

↳ 3 Les indicateurs d'encadrement dans l'éducation prioritaire à la rentrée 2023 pour les formations en collège (y compris Segpa)

Indicateur	Secteur public					Secteur privé	Ensemble
	REP+	REP	Éducation prioritaire	Hors éducation prioritaire	Total		
Nombre d'élèves par structure	20,2	21,0	20,7	23,4	22,8	25,9	23,4
Part d'heures en groupe en %	22,7	21,9	22,2	22,3	22,3	14,9	20,8
Part d'heures en structure inférieure à 10 élèves en %	8,0	6,9	7,3	4,7	5,3	3,3	4,9

Lecture : dans les collèges en réseaux d'éducation prioritaire REP+, le nombre moyen d'élèves par structure est de 20,2. De plus, 22,7 % des heures sont effectuées en groupe et 8,0 % des heures d'enseignement sont effectuées dans une structure (groupe ou classe) inférieure ou égale à 10 élèves.

Champ : France, public + privé sous contrat, enseignants chargés d'élèves de collège à l'année.

Source : DEPP, base Relais, système d'information Scolarité.

Réf. : Note d'Information, n° 24.46. DEPP

↳ 4 Les effectifs d'élèves par structure (E/S) pour les formations en collège à la rentrée 2023 selon le profil de la commune du collège

Profil de la commune	Éducation prioritaire	Hors éducation prioritaire	Secteur public	Secteur privé	Ensemble
Urbain très dense	20,7	23,9	22,7	26,6	23,6
Urbain dense et petites villes	20,3	23,5	22,9	25,7	23,5
Rural bourg et périurbain	20,1	23,3	23,1	24,4	23,4
Rural éloigné et rural périphérique	19,8	22,4	22,3	23,0	22,4
Ensemble hors DROM	20,6	23,5	22,8	25,9	23,5
DROM	21,5	22,3	21,8	26,7	22,1
Total	20,7	23,4	22,8	25,9	23,4

Lecture : dans les collèges du secteur public situés en éducation prioritaire, le E/S est de 20,7 pour les établissements situés dans une commune urbaine très dense et de 19,8 pour les établissements situés dans une commune rurale éloignée ou périphérique.

Champ : France, public + privé sous contrat, formations en collège (y compris Segpa).

Source : DEPP, base Relais, système d'information Scolarité.

Réf. : Note d'Information, n° 24.46. DEPP

Moins d'élèves par heure de cours pour les formations technologiques que pour les formations générales en lycée

L'offre en voie technologique est davantage développée dans le secteur public (22,8 % des heures de formations générales et technologiques en lycée public sont consacrées à cette voie : 11,3 % en première et 11,5 % en terminale) que dans le secteur privé (16,9 %). Quel que soit le secteur d'enseignement, ces filières technologiques bénéficient de conditions d'encadrement plus favorables avec 22,3 élèves en première technologique contre 24,8 en première générale et 22,2 élèves en terminale technologique contre 24,3 en terminale générale (voir figure 10 en ligne).

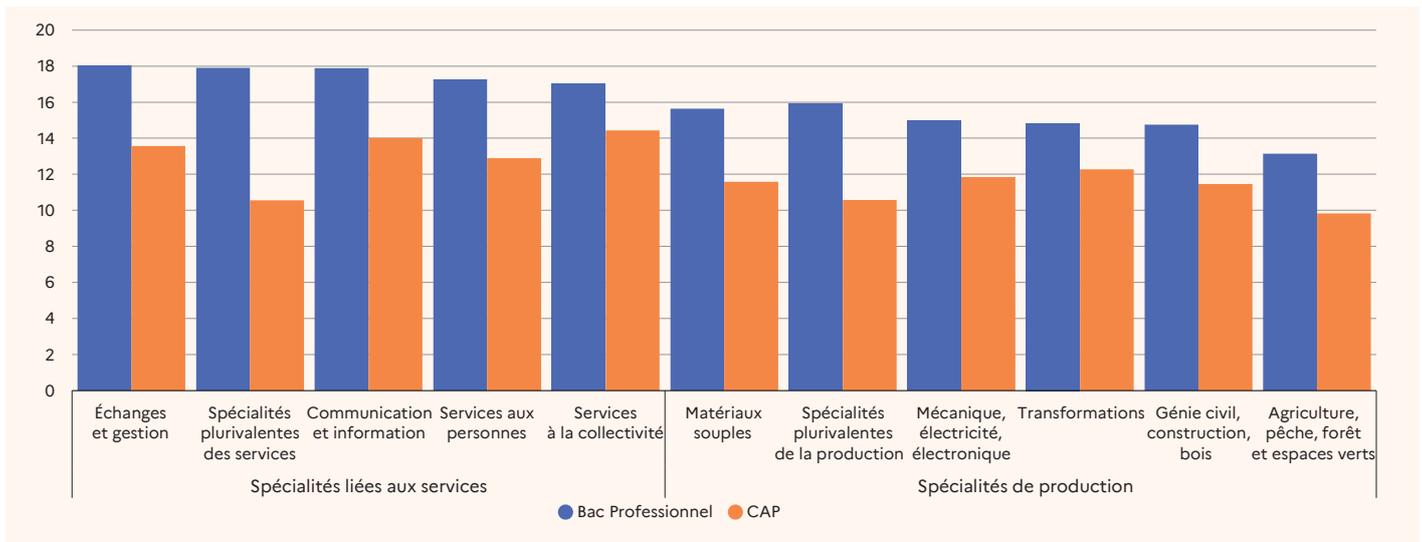
Le nombre d'élèves par structure est plus élevé en STMG (sciences et technologies du management et de la gestion) (23,7 en première dans le public et 24,1 dans le privé) que dans les autres filières technologiques. Ainsi, dans les classes de première STI2D (sciences et technologies de l'industrie et du développement durable) et STL (sciences et technologies de laboratoire) l'indicateur E/S

s'élève respectivement à 21,1 et 17,1 élèves dans le public et 20,0 et 15,5 élèves dans le privé. En effet, ces filières attirent moins d'élèves que la première STMG et la première générale et proposent davantage de travaux pratiques en petits groupes. À l'exception de la première STMG, une heure de cours en première ou terminale technologique se déroule en moyenne devant moins d'élèves dans le secteur privé que dans le public. C'est également le cas en terminale générale à l'inverse des formations en seconde et première générales.

En 2023, deux heures sur trois sont enseignées en groupe en première et terminale générales contre une sur deux avant 2019

Dans la voie générale, à la rentrée 2023, plus de deux heures sur trois sont enseignées en groupe en première et en terminale (voir figure 11 en ligne). Cela fait suite à la mise en place de la réforme du lycée général et technologique de 2018 qui a notamment remplacé les séries S, ES et L par une formation unique. Pour personnaliser

5 Les effectifs d'élèves par structure (E/S) par domaine de spécialité pour la voie professionnelle dans les secteurs public et privé sous contrat à la rentrée 2023



Lecture : à la rentrée 2023, dans le domaine de spécialité « échanges et gestion », un enseignant est en charge de 18,1 élèves en moyenne pour une heure de cours en bac professionnel contre 13,6 élèves en CAP.

Champ : France, public + privé sous contrat, formations professionnelles au lycée.

Source : DEPP, base Relais, système d'information Scolarité.

Réf. : Note d'Information, n° 24.46. DEPP

leur parcours, les élèves choisissent trois enseignements de spécialité en première (deux en terminale). De ce fait, les élèves d'une même classe peuvent choisir des combinaisons de spécialités différentes et des élèves de classes différentes peuvent choisir le même enseignement de spécialité et être ainsi placés dans un même groupe pour suivre cet enseignement. Cette nouvelle organisation entraîne une augmentation des heures d'enseignement en groupe par rapport au nombre d'heures données en classe entière. Toutefois, cette évolution ne conduit pas automatiquement à une baisse du E/S. En effet, le fait que l'enseignement se fasse plus souvent en groupe ne signifie pas forcément que les effectifs par groupe sont plus réduits. Ainsi, le nombre moyen d'élèves par structure en première générale n'a pas baissé depuis 2018 (24,8 élèves en 2018 et en 2023 toutes disciplines confondues). Les enseignements des spécialités « sciences économiques et sociales », « histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques » et « mathématiques » sont ceux qui comptent le plus d'élèves par structure, en première (entre 25,2 et 26,3 élèves) comme en terminale (entre 23,7 et 25,5 élèves) (voir figure 12 en ligne). Pour ces spécialités, l'indicateur E/S est plus faible dans le secteur privé sous contrat que dans le public. À l'inverse, les spécialités « littératures, langues et cultures de l'Antiquité » (11,4 élèves en première), « langues, littératures et cultures étrangères (hors anglais) » (15,1 élèves), « sciences de l'ingénieur » (17,6 élèves) sont celles qui comptent le moins d'élèves par structure, avec un indicateur E/S

généralement plus faible en terminale qu'en première. Enfin, parmi les enseignements optionnels, l'étude d'une troisième langue vivante ou des langues et cultures de l'Antiquité est réalisée dans des conditions d'encadrement plus favorables (entre 11,4 et 13,0 élèves en première et terminale).

Pour les formations professionnelles, moins d'élèves par heure de cours en CAP qu'en bac professionnel

Pour les formations assurées dans les lycées professionnels, un enseignant est face à 16,6 élèves en moyenne pour une heure de cours de niveau baccalauréat professionnel soit sensiblement plus qu'en CAP (certificat d'aptitude professionnelle), où la moyenne est de 12,4 élèves (voir figure 13 en ligne). L'indicateur E/S est plus faible en terminale professionnelle (15,7 élèves) qu'en première professionnelle (16,8 élèves) et en seconde professionnelle (17,2 élèves). Pour les CAP en deux ans, les conditions d'encadrement sont aussi plus favorables en deuxième année (11,5 élèves) qu'en première année (13,3 élèves). Pour les CAP en un an, une heure de cours est assurée devant 9,5 élèves en moyenne. En troisième prépa-métiers (une formation de niveau collège assurée dans les lycées professionnels), la moyenne est de 16,8 élèves par structure. Enfin, le nombre d'élève par structure dans les formations professionnelles est plus élevé dans le secteur privé (entre 0,8 et 2,4 élèves en plus selon la formation) que dans le secteur public.

Dans les formations professionnelles, l'indicateur E/S est plus élevé dans les domaines de spécialité liés aux services

Les différentes formations professionnelles peuvent être regroupées en domaines de spécialité. Pour les formations qui préparent un baccalauréat professionnel, l'indicateur E/S est plus élevé dans des domaines de spécialité liés aux services, notamment « échanges et gestion » (18,1 élèves), qui inclut les formations de commerce et de vente. Il est plus faible dans le domaine « agriculture, pêche, forêt et espaces verts » (13,1 élèves), les lycées agricoles n'étant pas dans le champ de cette étude (voir figure 5). Dans les domaines liés à la production, cet indicateur est de 15 élèves pour les spécialités « mécanique, électricité, électronique » et « transformations » qui comprennent des formations liées à l'agro-alimentaire mais aussi relatives au génie climatique. Pour les formations en CAP, l'indicateur E/S dans les domaines des services est aussi plus élevé que dans ceux de la production. Il est notamment de 14,0 élèves dans le domaine « communication et information » et de 14,4 élèves dans celui des services à la collectivité contre 11,5 élèves en « génie civil, construction, bois ». ■

POUR EN SAVOIR PLUS

Retrouvez la Note d'Information 24.46, ses figures et données complémentaires sur education.gouv.fr/notes-d-information